

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4157

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place des Jacobins - Maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le but de requalifier la place des Jacobins dans le 2° arrondissement de Lyon, le conseil de Communauté a individualisé, lors de sa séance en date du 14 février 2005, une première autorisation de programme pour un montant de 150 000 € qui a permis de financer les études préalables et les frais relatifs à l'organisation de la procédure de choix du concepteur.

Le périmètre de l'opération intègre la totalité de la place des Jacobins, les amorces des rues adjacentes ainsi que les deux sous-espaces d'articulation en liaison avec les secteurs Mercière et Célestins. Il représente une surface de 9 000 mètres carrés. Le montant d'opération, comprenant le coût des études et des travaux, est estimé entre 6,5 et 8 M€ TTC.

Le Bureau, lors de sa séance en date du 22 mai 2006, a approuvé le lancement de la procédure de concours en vue de désigner le maître d'œuvre chargé de la requalification de cet espace, conformément aux articles 70 et 74-II du code des marchés publics.

Le 28 juillet 2006, le jury a sélectionné cinq candidats admis à concourir.

A l'issue des débats du jury chargé d'évaluer les prestations remises et de la phase de négociation menée par la personne responsable du marché, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué à l'une des cinq équipes par décision du Bureau.

Pour financer ces études de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage correspondants, il est nécessaire d'individualiser une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 900 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 avril 2007 et du Bureau le 21 mai 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

L'autorisation de programme individualisée le 14 février 2005 pour l'opération n° 1175 - Lyon 2° : place des Jacobins est complétée pour un montant de 900 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 30 000 € en 2007,
- 250 000 € en 2008,
- 270 000 € en 2009,
- 230 000 € en 2010,
- 120 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,